

4. Nous savons que la jeune province de Manitoba fut, en septembre dernier, menacée d'invasion par des gens sans foi ni loi des Etats-Unis, et que les autorités locales adoptèrent de promptes mesures de résistance qui furent suivies des meilleurs résultats. Que nous avons appris avec la plus grande satisfaction que, pour rassurer le peuple de la province et prévenir le retour d'un semblable outrage, Son Excellence avait ordonné l'envoi au Fort Garry de deux cents miliciens ; et que malgré l'inclémence de la saison, les troupes surmontèrent les difficultés de la marche avec énergie et succès, donnant par là la preuve non-seulement de leur propre discipline et constance, mais de plus, de l'excellence de la route à travers notre propre territoire. Que nous sommes heureux d'apprendre que les comptes de la dépense qu'a entraînée cette expédition seront mis devant nous, et que nous prendrons respectueusement en considération tout Bill pour indemniser le Gouvernement.

5. Nous remercions Son Excellence d'avoir daigné nous informer qu'une copie du traité fait à Washington l'année dernière entre Sa Majesté la Reine et les Etats-Unis d'Amérique, dans lequel la Puissance a un si grand intérêt, sera mise devant nous, et que tous les papiers et correspondance close, qui peuvent être rendus publics, sans préjudice aux intérêts de l'Empire ou du Canada, nous seront aussi soumis de suite pour notre information ; et que nous prendrons mûrement en considération cet important sujet.

6. Que nous apprenons avec plaisir qu'il a été tenu à Ottawa, en septembre dernier, une Conférence sur le sujet de l'immigration, à laquelle le Gouvernement de la Puissance ainsi que ceux de chaque Province étaient représentés, et qu'on en est venu provisoirement à un projet pour une action conjointe et séparée, auquel Son Excellence appelle notre attention, et nous ne doutons pas que nous le trouverons de nature à nous engager à pourvoir amplement à l'encouragement de l'Immigration, au maintien et à l'extension de laquelle le développement des vastes ressources naturelles du Canada est si vitalemement lié.

7. Que c'est avec la plus grande satisfaction que nous apprenons que depuis la dernière Session s'est heureusement consommée l'Union de la Colombie Britannique avec le Canada, et que ses représentants prennent maintenant part à nos délibérations.

8. Que nous sommes d'avis avec Son Excellence que pour ouvrir et établir les fertiles Territoires du Nord-Ouest, et y relier la Colombie Britannique, il sera nécessaire que nous pourvoyions à la construction d'un chemin de fer jusqu'à l'Océan Pacifique, conformément aux termes de l'ordre de Sa Majesté en Conseil unissant la Colombie Britannique à la Puissance ; et ayant fait à la dernière Session une appropriation pour l'exploration et arpentage préliminaire de la route pour le chemin de fer, nous sommes heureux d'apprendre que l'ouvrage a été poursuivi avec diligence, et qu'il sera mis devant nous un rapport des progrès faits jusqu'à ce jour.

9. Que nous partageons avec Son Excellence la pensée que l'amélioration et l'extension, depuis si longtemps projetées, de notre système de canaux devraient être poursuivies avec vigueur. L'accroissement rapide du commerce du Canada, et l'importance de concourir pour le commerce du Grand-Ouest et de le faciliter, exigent que les moyens de transport par eau soient rendus moins coûteux et plus faciles. Nous donnerons notre sérieuse attention à ce sujet, ainsi qu'à la convenance de pourvoir à l'établissement d'une communication directe par eau entre le Golfe St. Laurent et la Baie de Fundy.

10. Que nous savons que le recensement décennal ayant été pris l'année dernière, il devient de notre devoir maintenant de ré-ajuster la représentation en Parlement des quatre Provinces composant en premier lieu la Puissance, conformément aux termes de l'acte d'Union, et que nous considérerons attentivement toute mesure qui pourra nous être soumise ainsi que tous bills qui nous seront présentés, relatifs aux juges des Cours Supérieures, — à la réglementation et à la régie des terres publiques et des mines de la Puissance dans Manitoba et les territoires du Nord-Ouest — et pour l'amendement des lois relatives à la santé publique.

11. Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que les comptes de l'année dernière seront de suite mis devant nous, ainsi qu'un état des recettes et dépenses de l'année courante, jusqu'à la fin du mois dernier ; et que nous nous réjouissons d'apprendre que Son Excellence est en mesure de pouvoir nous annoncer que le revenu de l'année dernière, de même que celui de l'année courante, excéderont de beaucoup l'estimation qui en a été faite et que conséquemment il n'y a aucun lieu de craindre des embarras du commencement immédiatement des améliorations publiques projetées.

12. Que nous donnerons notre plus sérieuse attention au Budget qui nous sera soumis, et que nous nous flattons que les Subsidés qu'il nous sera demandé de voter pour le service de Sa Majesté, pourront être accordés sans inconvénient pour ses sujets Canadiens.

13. Que nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu nous informer qu'elle a d'autant plus de satisfaction en recourant à nos avis et à notre assistance en ce moment, qu'elle peut nous féliciter de la prospérité générale du pays, et de l'heureuse issue des démarches faites pour unir et consolider les vastes territoires qui composent maintenant la Puissance.

14. Que Son Excellence a raison d'exprimer l'assurance que nous continuerons à dévouer la même assiduité que par le passé aux travaux additionnels que requièrent de notre part les exigences de populations plus nombreuses et une sphère d'opérations plus étendue, et que nous nous unissons sincèrement à Son Excellence pour prier Dieu instamment que nos efforts dans le sentier du devoir soient assez heureusement guidés pour maintenir la paix et la justice dans toutes les parties du pays, et assurer le bonheur et le bien-être durables de toutes les classes de ses habitants.

Les paragraphes un à quatorze inclusivement du dit projet d'adresse étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de l'honorable Sir *John A. Macdonald*, la résolution pour une adresse est renvoyée à un comité spécial composé de l'honorable Sir *George E. Cartier*, l'honorable *M. Howe*, *M. Nathan* et de l'auteur de la motion.

L'honorable Sir *John A. Macdonald* rapporte alors le projet d'une adresse, lequel étant lu une seconde fois, est adopté et est comme suit :—

A Son Excellence le Très Honorable John, Baron Lisgar, de Lisgar et Baillieborough, dans le Comté de Cavan, Irlande, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et Baronnet, l'un des membres du Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix du Très Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint George, Gouverneur-Général du Canada, et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Isle du Prince-Edouard.